

Devenir assesseur de bureau de vote pour les élections municipales



Les 15 et 22 mars 2020 se tiendront les élections municipales. À l'approche de ce scrutin, la ville de Cergy lance un appel à tous les citoyens volontaires pour devenir assesseurs bénévoles et participer à la tenue des bureaux de vote.

Être assesseur : une façon unique et citoyenne de participer aux scrutins

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote et conformément aux dispositions du code électoral, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs. Le jour du scrutin, la présence des assesseurs est indispensable pour veiller, sous la responsabilité du président, au bon fonctionnement et à la régularité des opérations de vote.

Les missions de l'assesseur

- accueillir et guider les votants dans le bureau de vote,
- vérifier l'identité de l'électeur,
- faire émarger l'électeur après qu'il ait voté,
- participer au dépouillement à la clôture du scrutin.

Chaque liste ou candidat a la possibilité de désigner un assesseur titulaire par bureau. Toutefois, pour pallier un manque éventuel les jours de scrutin, la Ville propose aux citoyens volontaires de figurer sur la liste des assesseurs.

Comment s'inscrire ?

Vous êtes électeur de la commune inscrit sur les listes électorales, majeur et de nationalité française **vous pouvez participer bénévolement en tant qu'assesseur** à la tenue d'un bureau de vote. Signalez-vous auprès de la mairie par mail à elections2020@cergy.fr.

Sarah Huet
Chargée des relations presse
01 34 33 44 31
06 76 12 03 92

